

Lettre d'information

Nouvelles de Saint-Cyr n° 18

Le mot du maire

Deux ans de crises sanitaires ont suscité des inquiétudes légitimes sur notre devenir. Elles ont contraint chacune et chacun à une restriction de nos libertés, à un changement de nos habitudes. C'était nécessaire, la très grande majorité l'ont compris. Bien que cela soit pénible, en tant que maire, je me devais et je me dois de faire appliquer et faire respecter les nombreuses notes que nous recevons en mairie.

Alors que nous pouvions espérer une certaine accalmie sur une situation qui met les nerfs à rude épreuve, voici qu'un autre sujet vient nous préoccuper, la guerre en Ukraine dont on ne sait quand elle va s'arrêter. Cela aura des conséquences en bien des domaines. Les difficultés d'approvisionnement en matière première auxquelles doivent faire face les entreprises, freinent la reprise. La hausse des coûts des matériaux cumulés à la hausse du coût de l'énergie renchérit les dépenses. S'y préparer psychologiquement ne sera pas facile. Au-delà d'une solidarité bien compréhensible, voir les prix flamber à la pompe, et sur les produits de consommation courante, ne fait qu'empirer la baisse du pouvoir d'achat des actifs mais aussi de nos retraités.

Qu'y pouvons-nous ? À notre niveau, nous veillons à pratiquer une gestion raisonnée et raisonnable. Vous le verrez, en page intérieure, la situation de la commune est bonne. La synthèse des comptes administratifs 2021 et la synthèse du budget prévisionnel 2022, vous permettront de voir que nous tenons nos engagements.

Les investissements programmés se réalisent. La halle couverte, la scène de la salle des fêtes et son local de rangement auraient dû être terminés courant 1er semestre 2022. Malheureusement, dans toutes mises aux normes il y a des impératifs liés aux vices cachés (voir le chapitre concernant ce sujet). Il nous faut y remédier. Une toiture composée de plaques ondulées en "éverite amiantée", recouvertes de tuiles en piteux état et une charpente à refaire sont des imprévus auxquels nous devons faire face.

On connaissait la vétusté de certains bâtiments, mais les lacunes de la salle des fêtes sont des plus surprenantes. Rassurez-vous, la gestion menée nous permet d'y répondre. Le seul inconvénient réside dans le fait qu'il nous faut respecter les impératifs « sécuritaires » avant tous travaux. Les études sur la réhabilitation de l'assainissement du Bourg et du Bouquet sont terminées. Le choix des entreprises chargées d'exécuter les travaux nous aura permis d'avoir une vision plus réelle des coûts et du temps nécessaire à la planification de ceux-ci (voir l'encadré des pages intérieures).

Le lotissement du « *pré mou* » verra sa phase 1, qui concerne la parcelle communale, se réaliser le 2eme semestre 2022. Ce projet étant mené en adéquation avec la réhabilitation de l'assainissement collectif des sites précités, le prix de revient des parcelles en sera limité. Certains d'entre vous pourront se poser des questions sur la multiplication de ces réalisations. Elles sont nécessaires, elles se concrétisent dans le respect de l'intérêt collectif, en limitant, autant que faire se peut, le recours à l'emprunt et en évitant l'augmentation des taxes ménagères.

A ce sujet, vous pourrez apprécier la ligne de conduite que nous menons depuis que je suis à la tête de cette commune. Eviter d'augmenter la pression des taxes ménagères, cette année, la valeur locative est fixée par l'Etat, à 3,4 %. C'est plutôt une bonne nouvelle pour les recettes de la commune, mais une mauvaise pour votre porte-monnaie. Imaginez l'effet que cela aurait produit, si nous avions augmenté les taxes. 83 % des administrés de la commune sont propriétaires. Regardez bien votre taxe foncière sur le bâti et comparez-la avec d'autres communes !

Très impliquée, la municipalité, à laquelle rien n'est caché, donne le meilleur d'elle-même pour faire face aux tâches qui lui sont dévolues. Ne pas vous décevoir est notre objectif. Bien sûr, il y aura toujours des mécontents, mais nous savons que l'écoute qui leur est attribuée est assez faible. Notre élection l'a prouvé et nous vous en remercions.

Respectueusement,

Louis FURLAUD



Mairie de Saint-Cyr

8, Rue de la Liberté
87310 SAINT-CYR

Tél : 05 55 00 00 58
Fax : 05 55 00 05 55

mail
mairie.st-cyr87310@gmail.com

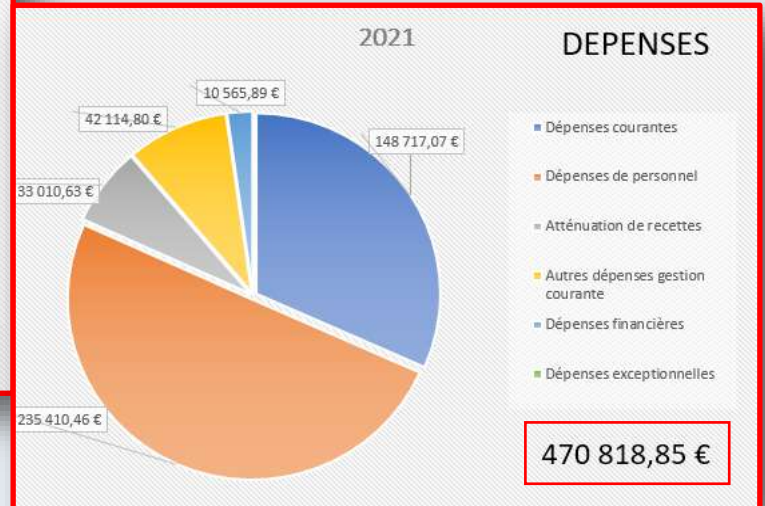
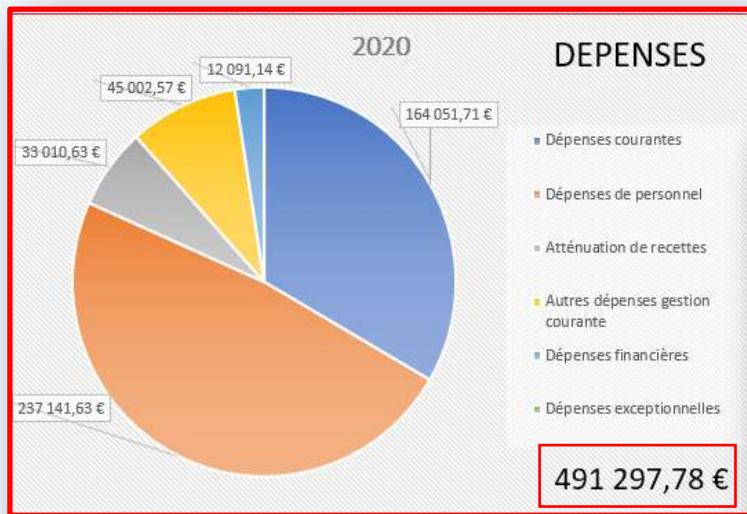
Site internet
www.saint-cyr-limousin.fr

Responsable de publication
Louis FURLAUD

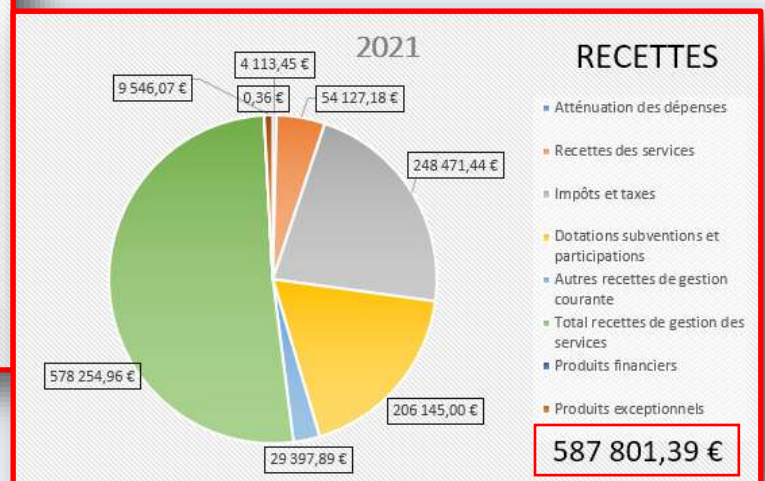
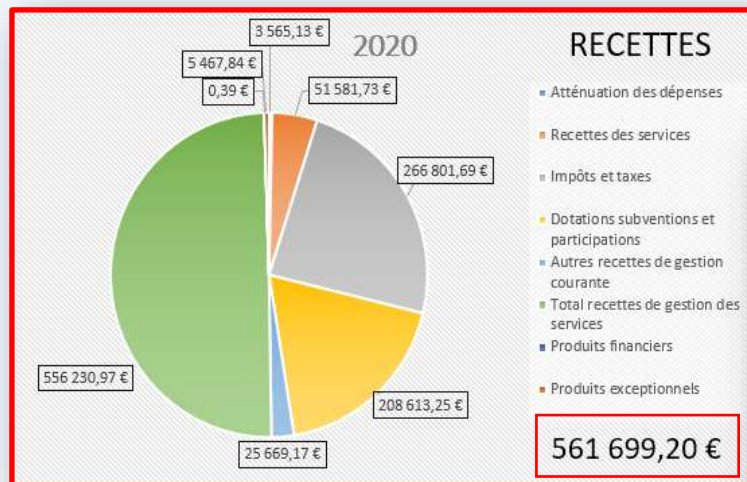
SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE - Présentation du compte administratif

Le compte administratif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier de **Rochechouart**.

Le compte administratif 2021 a été approuvé le 8 mars 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.



On constate une diminution réelle des dépenses de 4,17 % en 2021 par rapport au montant réalisé en 2020



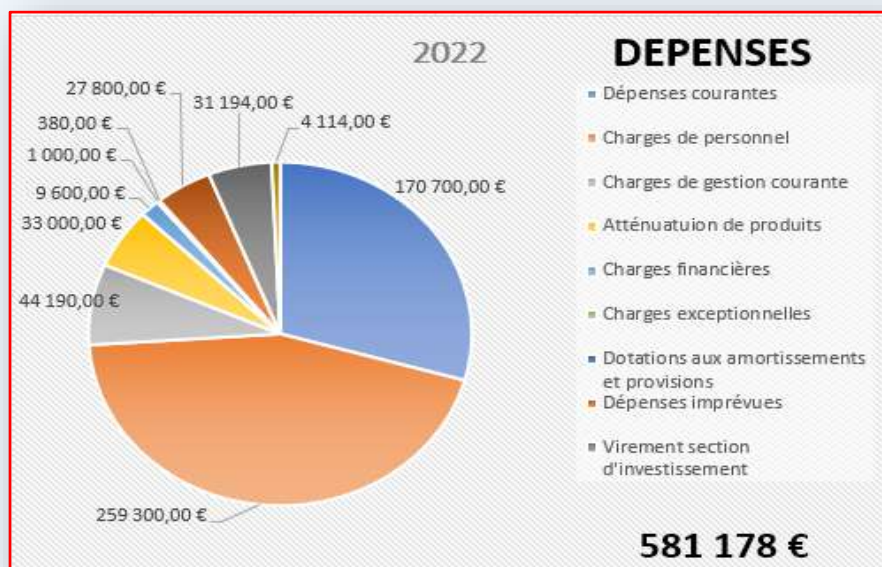
Les taux des impôts locaux ont été maintenus depuis 2014

LES PRINCIPAUX PROJETS RÉALISÉS EN 2021

- La création d'une halle couverte
- La sécurisation des réseaux d'éclairage public du village de GORRETIE
- L'achat de chaises pour la cantine
- L'achat de deux extincteurs et d'un miroir routier
- L'achat d'un portail pour la place Sylvain Gauthier
- L'acquisition d'un socle numérique pour l'école

BUDGET PREVISIONNEL 2022

Le budget a été voté le 5 avril 2022. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Les opérations d'ordre (qui s'équilibrent en dépenses et en recettes) concernent les amortissements : le tracteur acquis en 2016 est amorti sur 10 ans, ainsi que la subvention versée en 2014 pour la caserne des pompiers qui est amortie sur 15 ans.



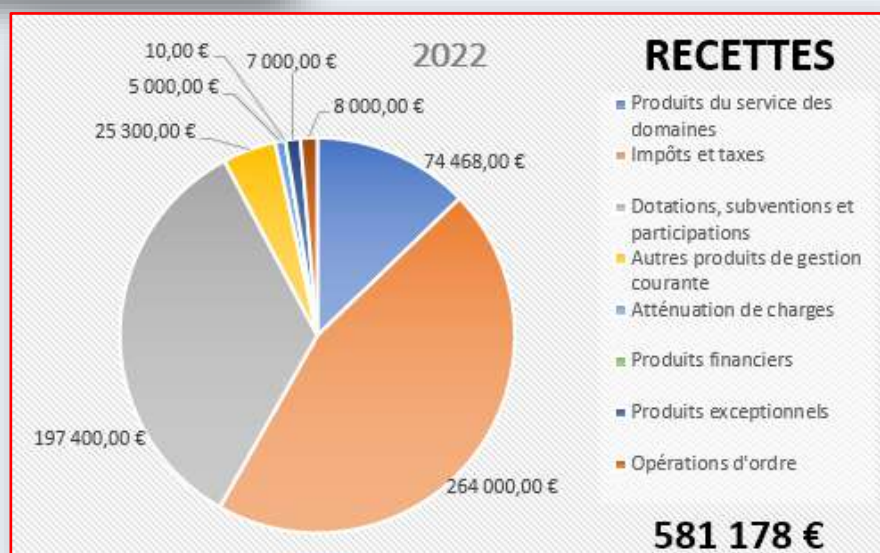
Fonctionnement : Les principales **dépenses** et **recettes** de la section de **fonctionnement**.

Principales recettes de la commune :

- Impôts et taxes
- Dotations versées par l'État
- Vente électricité (photovoltaïques)
- Loyers des immeubles communaux

Montant des dépenses d'investissement (dont le remboursement du capital des emprunts et travaux) s'élève à **293 859 €**.

Montant des recettes d'investissement (récupération de la TVA de l'année précédente) s'élève à **444 805 €**.



INVESTISSEMENT : Les projets de 2022 sont les suivants :

- Terminer la création de la halle couverte
- Réfection complète de la toiture de la salle polyvalente avec renfort de la poutre BA
- Acquisition de matériel et outillage technique
- Acquisition de mobilier
- Réseau d'éclairage de *Gorretie* (par convention avec le SEHV).

ÉTAT DE LA DETTE

Le remboursement du capital des emprunts en cours représente : **36 420,28 €**

L'encours de la dette est de **236 441,69 €** au **1er janvier 2022**.

Tous nos emprunts sont à taux fixe.

Le dernier emprunt contracté l'a été en 2012.

La fiscalité : Le taux des taxes a été maintenu pour 2022.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La commune dispose d'un budget annexe pour la réalisation des travaux d'assainissement collectif, la gestion étant déléguée à la **SAUR** dans le cadre d'une délégation de service public (facturation, entretien des réseaux et des stations d'épuration). L'assainissement autonome (individuel) est quant à lui, de la compétence de la **Communauté de communes Ouest Limousin**.

Les travaux de réorganisation des systèmes du Bourg et du Bouquet ont débuté par la nouvelle station du Bouquet fin juin 2022. Elle sera terminée dernier trimestre 2022. La réorganisation du système d'assainissement des zones précitées se réalisera en deux phases (phase 1 la station et phase 2 les réseaux). Les travaux sur les réseaux commenceront dans la continuité fin 2022 et se poursuivront sur le 1er trimestre 2023.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **2000 €** / Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **18 030,95 €**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **338 831 €** / Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **661 447,21 €**

ÉTAT DE LA DETTE

La dernière annuité a été réglée en 2020. Nous n'avons plus d'emprunt actuellement sur ce budget. Cependant, il est prévu de réaliser auprès de la Banque des Territoires un emprunt à taux fixe d'un montant de 130 000 €.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU "PREMOU"

Ce nouveau budget annexe concerne la création du lotissement du « PREMOU ». Les dépenses prévues cette année concernent la finalité des frais d'études et l'élaboration de la phase 1 (partie communale). Un emprunt est prévu, il s'agira d'un prêt relais.

Nous devons également prévoir les écritures concernant la valeur vénale du terrain (en dépenses et en recettes) ainsi que les opérations d'ordre pour la valeur du stick (en dépenses et recettes).

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de **429 301,74 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de **428 301,74 €**

JARDIN DU SOUVENIR

Lors de mon premier mandat, (2014-2020), j'ai constaté que la gestion des décès avait changé. L'accès aux nouvelles concessions de façon perpétuelles avait disparu. Les mentalités ayant évolué, un nombre de personnes de plus en plus important choisissent l'incinération. Les cendres recueillies dans une urne sont, soit déposées dans un colombarium, soit l'urne est scellée sur un caveau. Les cendres peuvent être dispersées dans un endroit approprié.

Les concessions des cases de chaque colombarium (15 à 30 ans), nécessitent des renouvellements par les descendants des défunts pour la continuité du recueillement liés à la gestion du deuil.

La municipalité a souhaité prendre en compte ce problème en créant un lieu de recueillement facile d'entretien et palliant aux décisions des héritiers des disparus, tout en respectant la volonté de chacun sans faire disparaître le souvenir des défunts. Inspirés d'exemples, nous avons mis en place un système répondant aux choix qui pourraient se poser. Une urne communale gérée par la municipalité a été installée au milieu d'une rocaille. Des panneaux destinés à recevoir des plaques 'petit format' concernant les défunts, seront scellés au mur de chaque côté de la rocaille. Ces plaques seront prises en charge par la municipalité et posées par un agent accrédité.

Important : Pour le colombarium, si les fleurs naturelles sont admises, les plaques habituellement déposées sur les caveaux sont déconseillées (*voir règlement du cimetière sur le site Internet*).



RÉAMENAGEMENT ET RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE DES FÊTES

CRÉATION D'UNE HALLE COUVERTE ATTENANTE ET COMMUNICANTE

Cet ancien bâtiment vétuste a besoin d'être rénové. La municipalité, en conformité avec ses engagements, a décidé de le réhabiliter en le transformant en halle couverte. L'identité rurale liée à sa vocation première sera respectée et sera en adéquation avec les objectifs qui ont été portés à votre connaissance (voir lettre d'information n° 17). Les crises successives auxquelles nous avons dû faire face (avec les entreprises et la maîtrise d'œuvre), ont généré des retards dans l'exécution des travaux et un surcoût par rapport au prévisionnel de l'ingénierie.

Le montant des travaux engagés s'élève (études comprises) à : **172 943,42 € HT** soit **207 532,11 € TTC**.

Projet abondamment subventionné, dans le cadre du plan de relance :

État : 89 197,50 € / Département : 51 570 €

Reste à charge pour la commune : **32 175,92 € HT**



Côté nord / place **abbé Elias**

Côté sud / rue de la **Liberté**



RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Profitant des travaux en cours, la municipalité a décidé de faire une rénovation partielle de la salle des fêtes, dont une partie est effectuée en régie.

C'est ainsi qu'un local technique repensé permettra l'accès à des chariots de rangements destinés à recevoir tables et chaises.

La pose et dépose de ce matériel adapté aux manifestations festives en sera grandement facilité.

La scène est également rénovée et sa sécurité en est renforcée.

Ce projet a été abondamment subventionné, dans le cadre du plan de relance :

Prix de revient total du projet :

Diagnostics :	150,00 € HT soit 180,00 € TTC
Ingénierie ATEC 87 :	1 095,00 € HT soit 1 314,00 € TTC
Maitrise d'œuvre :	15 220,00 € HT soit 18 264,00 € TTC
Bureaux de contrôles (CT et CSPS) :	4 404,00 € HT soit 5 284,80 € TTC
Montant des travaux halle couverte :	152 074,42 € HT soit 182 489,30 € TTC
TOTAL :	172 943,42 € HT soit 207 532,11 € TTC

Un renfort métallique a été fixé sous la poutre porteuse en béton armé



RÉFECTION TOTALE DE LA COUVERTURE DE LA SALLE DES FÊTES

A l'occasion des travaux entrepris sur la salle polyvalente, des désordres importants ont été mis en évidence par un bureau d'études que la municipalité a dû solliciter. L'enlèvement de l'habillage de la poutre porteuse en béton armé a révélé la présence de fissures, un affaissement central de 1,6 cm et une entaille sur son centre de 7,5 cm de profondeur. Cette anomalie a été faite pour permettre le passage de l'ossature recevant des plaques constituant le plafond.

De nombreuses fuites d'eau étant décelées à la suite des intempéries de l'hiver dernier, il a été constaté que la couverture composée de plaques amiantées recouvertes de tuiles courbes est en piteux état. Plus grave, la charpente a des éléments sous-dimensionnés et sa ferme principale manque d'éléments, ce qui explique peut-être la présence d'un ensemble maçonné en parpaings au niveau de la poutre porteuse.

Quoi qu'il en soit, la municipalité a pris la décision d'interdire l'accès à la salle des fêtes, la sécurité de celle-ci n'étant plus garantie. Elle a décidé de faire engager sans délai les travaux appropriés à cette situation. Dans l'urgence, un travail pénible a dû être mené pour obtenir et préparer le financement de cette opération. Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet. Les travaux les plus urgents vont commencer en octobre 2022. Vous serez informés dans les prochains mois du coût des travaux (subventions obtenues et reste à charge commune).



Panneaux en **éverite amiantée** de la salle des fêtes
Côté rue de la Liberté

Les panneaux en **éverite amiantée** apparaissent sous les tuiles
Côté place abbé Élias



RÉHABILITATION DU RÉSEAU ET DES DEUX STATIONS (BOURG ET BOUQUET)

Les études sont terminées et les travaux planifiés pour la mise aux normes du réseau et d'une station adaptée aux exigences règlementaires correspondant à nos besoins. Par délibération du Conseil Municipal, l'entreprise CMC TP de Saint-Laurent sur Gorre a été chargée des travaux. Réalisés en deux phases pour des raisons financières et techniques (mais dans la continuité), c'est par la station que le démarrage des travaux est planifié. Ceux-ci ont commencé fin juin 2022. Ils devront être terminés au dernier trimestre 2022.

Le montant des travaux bien que conséquent (**293 253,50 € HT pour la station et 269 252,10 € pour les réseaux**) sont abondamment financés par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le département. Planifiés en ordre prioritaire de nos projets, cela nous a permis de profiter du plan de relance pour le réseau. Le reste à charge commune étant de **143 000 €**, un emprunt a été contracté auprès de la Banque des Territoires au taux de 1,62 % (taux fixe/20 ans). L'annuité de l'exercice est largement couvert par la redevance des eaux usées.

Le transfert de l'eau et de l'assainissement collectif est obligatoirement prévu le **1er janvier 2026** à la communauté de communes Ouest Limousin. La commune de Saint-Cyr transfèrera non seulement un patrimoine en bon état (3 stations sur 5 sont récentes), mais aussi son budget annexe « assainissement ». **Quand on transfère l'actif on transfère aussi la passif.**

La sortie du traité d'affermage avec la SAUR étant programmé pour mars 2023, la facture des abonnés à l'assainissement collectif sera allégée. Nous avons d'ores et déjà (après étude du traité d'affermage et ses avenants) pris des contacts avec la SAUR pour mettre en avant certaines anomalies. Nous reviendrons sur le sujet dans les mois à venir. Le souci de la municipalité étant de réduire la facture des abonnés, nous avons bon espoir d'y arriver. Si cela n'a pu être fait avant, c'est que le contrat d'affermage a été signé fin 2012 pour une durée de 10 ans. Lorsque la réhabilitation du réseau et la création de la station seront terminés, il vous sera communiqué les données comptables du financement, du prix de revient réel et du reste à charge commune.



Vue d'ensemble des deux filtres

Filtre 1er étage—3 casiers de 121 m²



Filtre 2ème étage—2 casiers de 121 m²

(voir plan global page suivante)

Implantation coffret électrique

Département de la Haute-Vienne
COMMUNE DE SAINT-CYR

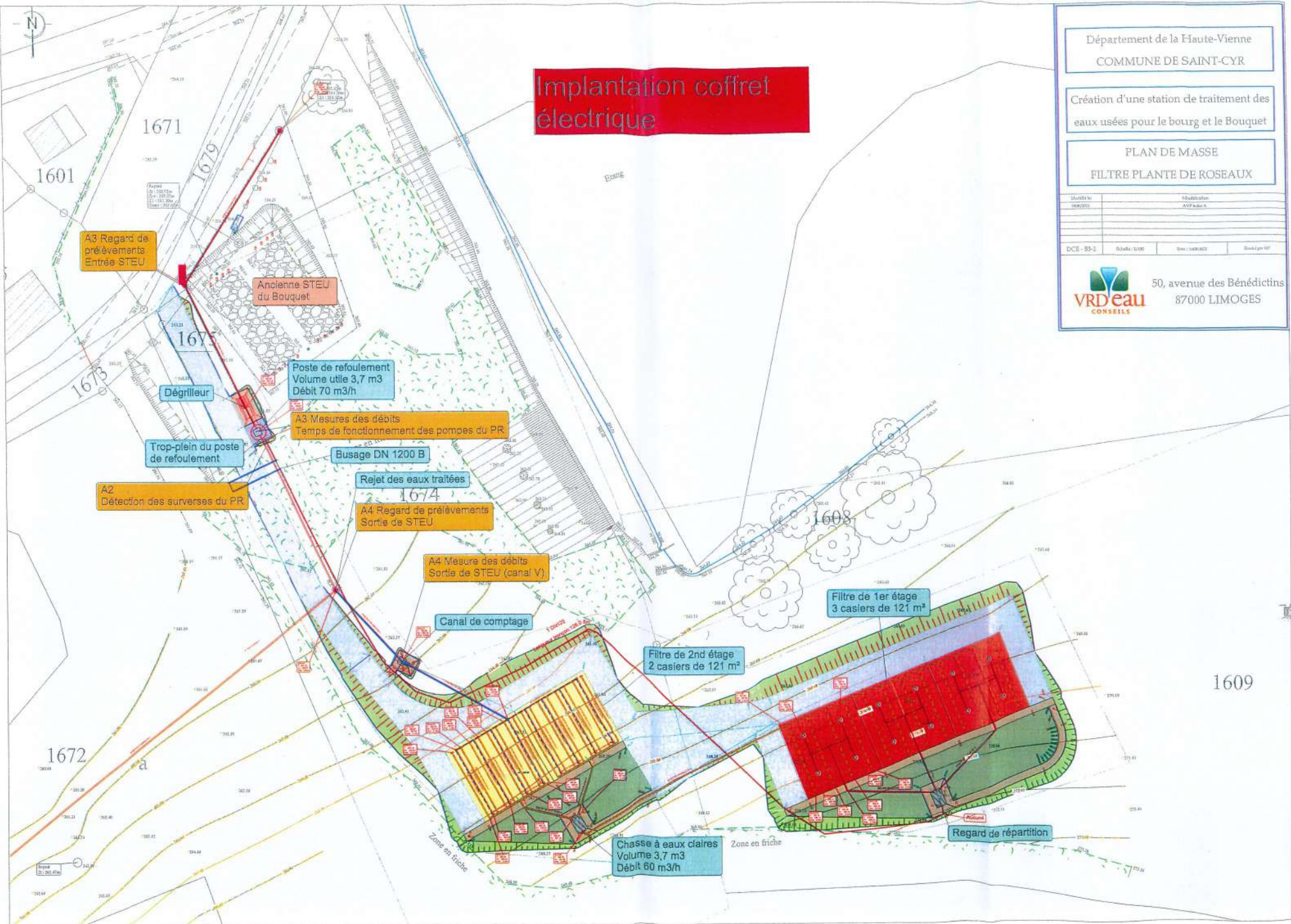
Création d'une station de traitement des
eaux usées pour le bourg et le Bouquet

PLAN DE MASSE
FILTRE PLANTE DE ROSEAUX

Intitulé du projet	Qualification de l'ingénieur
DCE - B3-2	AVP Ingénieur
Objet de l'ouvrage	Date de réalisation
Scale 1/500	Scale 1/500
Scale 1/500	Scale 1/500

VRD'eau
CONSEILS

50, avenue des Benedictins
87000 LIMOGES



CRÉATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL

Le lotissement projeté est situé entre la rue de la Liberté et la rue du Bouquet, au lieudit « le Bouquet », dans le prolongement des zones pavillonnaires existantes, mais en se rapprochant du centre bourg. Il se fait en deux phases : la première phase étant réalisée sur la parcelle communale. Les études sont terminées et le permis d'aménagement est déposé.

La phase 1 a une surface de 14 269 m². Elle est composée de 10 lots à bâtir représentant une surface totale de 9 714 m². La surface restante est destinée à l'aménagement de la voirie et des espaces verts soit 4 555 m², dont 75 % est perméable. C'est par cette voirie que passeront en souterrain les divers réseaux, notamment celui des eaux usées et les divers branchements des lots destinés à la construction d'habitations. Les accès au quartier s'effectueront depuis la rue du Bouquet, au sud de l'aménagement, par l'intermédiaire d'une voie à sens unique en direction de la rue de la Liberté (*voir le plan page suivante*).

Les travaux envisagés devraient commencer fin du 2^{ème} semestre 2022. Ils seront financés par un prêt relais. Cette première phase terminée, nous lancerons la phase 2 qui sera implantée sur un bien privé que la commune doit acquérir. Cette phase est incluse dans l'orientation programmée de l'aménagement n°4 du plan d'urbanisme en vigueur sur la commune.

A toutes fins utiles, je précise que la réalisation d'un lotissement communal est marquée par plusieurs particularités par rapport au lotissement privé. Notamment la possibilité d'acquérir les terrains par voie de préemption ou d'expropriation pour cause d'utilité publique.

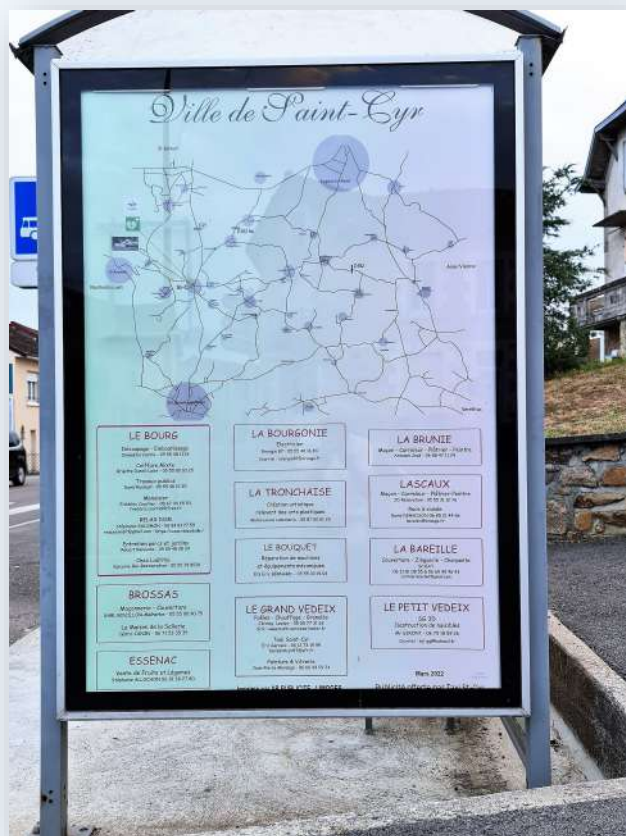
Nous rappelons, si nécessaire, que ce projet communal est vital à l'extension de la commune. J'espère qu'il permettra à des jeunes ménages de venir s'installer, ce qui rendra pérenne nos structures, dont l'école. Il est également prévu l'installation de logements destinés aux populations atteintes de mobilité réduite. Cette mixité sociale pourra éventuellement développer les emplois dits de « proximité ». Très avancé dans son élaboration, nous aurons l'occasion de revenir en détail sur le sujet. Vous serez ainsi informés de son prix de revient, de son financement et du prix au m² qui sera fixé par le Conseil Municipal, pour l'achat des lots en cours de réalisation et à venir.

UN GESTE CITOYEN

Monsieur GERVEIX vient de faire imprimer (à ses frais) une plaquette où figure le plan de la commune et les encadrés publicitaires concernant les commerçants et artisans du territoire communal. Il a aussi fait imprimer, également à ses frais, une plaquette où figure le circuit des étangs inscrit au PDIPR.

Ces plaquettes sont insérées à l'abribus situé rue Gabrielle SANSONNET à proximité de la place LEBOUTET. Mr GERVEIX se donne sans compter, non seulement en tant qu' élu de cette municipalité, mais aussi en tant qu'administré notamment pour l'entretien du village du Grand Vedeix dont il est résident.

Cet exemple est suivi par le président du Comité des Fêtes, M. BELVAL Philippe qui, dans un contexte particulier, prête son concours à l'entretien de la zone où il réside. Ces deux personnes qui s'investissent bénévolement pour la collectivité méritent d'être mises à l'honneur. Ils ont la reconnaissance et les remerciements de la municipalité.



**Plan de la phase 1
(Parcelle communale)**

Surface cessible : 9 187.17m²



Comité des
FÊTES
Le

De Saint-Cyr

vous annonce la naissance de sa page Facebook 



Comité des Fêtes de Saint-Cyr en Limousin

se réunir sur cette page afin de se retrouver pour de
Nouvelles Aventures...

Pour rappel votre Comité sera présent lors du
Marché Fermier le Jeudi 1er Septembre 2022

Puis sans oublier, soyons nombreux,
petits et grands, lors de la prochaine

Randonnée du Dimanche 2 Octobre 2022



(pour l'inscription se rapprocher du Comité au 06 72 75 19 75 ou sur la page Facebook 06 99 41 69 81)